



## Règlement d'urbanisme et ZAC.

Par **POIZAT**, le **20/04/2010** à **13:02**

Bonjour, ma question est tres simple. Dans le cadre d'une Z.AC notre voisin, un promoteur avait déposé un PC nous convenant et pour lequel avons ete consulté. Or pour des raisons de mauvaise commercialisation, ce promoteur a déposé un nouveau PC générant pour nous une gêne tres consequente : perte d'ensoleillement, promiscuitée,etc ... avaient-il l'obligation de concerter le voisinage (ZAC) ? De plus , sur le nouveau PC, leurs relevés altimetriques du terrain naturel, avant terrassement ont été quelque peu relevés d'environ 0,80m. En avait-il le droit ? Nb : Nous sommes situes en zone littorale en Bretagne sud avec un ING d'environ 3,6m pour une cote d'alerte a 2,60M sans surcote (environ 1m de plus). Ce dernier PC a été accordé par la mairie, et nous avons déposé un recours gracieux. A -t-on quelques chances ? merci de nous conseiller. Y P.